

CONSIDÉRATIONS PRATIQUES POUR LA STRUCTURATION DE FPI À CAPITAL FERMÉ

Publié le 18 octobre, 2021

Catégories: [Perspectives](#), [Événements](#), [Webinaires](#)

Vous pouvez maintenant visionner l'enregistrement de la session [ici](#).

Bien que volatil, le marché des FPI canadiens continue de susciter l'enthousiasme, créant des occasions à saisir par de nouveaux intervenants dans plusieurs catégories d'actifs.

Joignez-vous à nous le mardi 9 novembre 2021 pour une discussion sur les considérations pratiques de la structuration de FPI à capital fermé.

Parmi les thèmes abordés :

- Savoir qui sont vos investisseurs et comment vous y retrouver dans la réglementation sur la mobilisation de capitaux.
- Retenir les services de courtiers sur le marché dispensé : courtiers « captifs » ou tiers?
- Frais de FPI et frais facturés par des parties liées : que dit le marché?
- État de la situation concernant les modifications importantes proposées à la dispense relative à la notice d'offre et incidences sur la mobilisation des capitaux du FPI.
- Importance d'indiquer la « stratégie de sortie » du FPI lors de sa création.
- Considérations fiscales liées à la création et à l'administration du FPI.
- Admissibilité des REER, des CELI et autres régimes enregistrés.

Veuillez prendre note que ce webinaire se déroulera en anglais.

Date et heure

Mardi 9 novembre 2021

De 13 h à 14 h HE

Présentateurs

[Alex Bruvels](#)

Associé

[Michael Shannon](#)

Associé

[Andrew Stirling](#)

Associé

Marchés des capitaux et valeurs
mobilières

Marchés des capitaux et valeurs
mobilières

Fiscalité

Formation Professionnelle Continue

Cet événement est admissible à 1 h FPC de droit de fond (Ontario), à 1 h de FPC (Colombie-Britannique) et à 1 h de FPC (Québec).

Pour en savoir plus, veuillez envoyer un courriel à l'adresse events@mcmillan.ca.